

## RESPONSABILITE ET HOSPITALITE

Jacques Derrida

Le titre proposé pour cette séance comporte non seulement le terme d'hospitalité mais aussi celui de responsabilité.

Le mot « responsabilité » comporte celui de « réponse » : il s'agit de pouvoir répondre à un appel ou de répondre de soi. Mais le mot *répondre* est lourd de sens : il ne s'agit pas seulement d'échange, de reconnaissance ou de respect de l'autre. L'injonction à répondre, ne l'oublions pas, peut être un acte de violence extrême. C'est bien ce que montrait le texte lu ce matin par Mohammed Seffahi où chaque ligne et chaque mot donnaient un ordre de répondre de soi, ainsi et pas autrement. Ce système d'injonction peut prétendre s'installer dans une éthique de la responsabilité : tu dois répondre de toi, de ton identité. Par conséquent, l'appel à la responsabilité peut aussi bien être le commencement de l'éthique que celui de la police et de l'autorité étatique. Il faut donc être sans cesse attentif à ces risques de perversion de la loi de responsabilité.

Du point de vue de l'éthique pure, il n'est pas demandé à l'arrivant, au visiteur inattendu, de répondre de lui. L'idée même d'une « carte d'identité » est une manière d'interpréter la responsabilité. Un hôte purement respon-

sable de son hospitalité doit s'interdire d'en appeler à la réponse déterminée et. à la responsabilité de l'autre.

Pour répondre à mon tour à l'invitation qui m'a été faite et. aux exposés de ce matin, je voudrais, tout en suivant ce fil conducteur de la réponse, ajouter quelques propositions.

Dans les exposés d'Abdellatif Chaouite et de Patrick Laupin, le mot « rien » a été récurrent. La femme disait : « Ici, il n'y a rien... » Le désert. Patrick Laupin a évoqué ce rien qui est aussi la condition de la naissance du poétique.

L'expérience de la pure hospitalité, si elle existe (ce dont je ne suis pas sûr, mais elle est un pôle de référence indispensable), doit partir de *rien*. On ne doit *rien* présupposer de connu, de déterminable ; aucun contrat n'est imposé pour que l'événement pur de l'accueil de l'autre soit possible. Donc le *rien* n'est pas nécessairement, une limite. Et pourtant il est une expérience souvent ressentie comme négative, comme pauvreté, dénuement, et elle l'est souvent, en effet.

Mais c'est bien dans la seule mesure où l'on part de *rien* que l'événement inventif ou poétique de l'hospitalité a quelque chance de se produire.

Alors, comment inscrire cela sous la catégorie de la responsabilité ?

Si je veux, par hypothèse, me montrer hospitalier à l'égard d'un invité ou d'un visiteur inattendu, d'un hôte en général, il faut, et c'est, la condition de toute responsabilité éthique ou juridique, que mon comportement ne soit dicté, programmé ou norme par *rien* qui lui serve de règle appliquée mécaniquement. Sinon, je peux *paraître* hospitalier mais je n'en prends pas la décision.

La décision de l'hospitalité me demande d'inventer ma propre règle. Dans ce sens, le langage de l'hospitalité doit être poétique : il faut que je parle ou que j'écoute l'autre là où, d'une certaine manière, le langage se réinvente. Et pourtant je donnerai les signes de l'accueil (à la frontière ou sur le seuil de ma maison) dans une langue donnée, par exemple le français. Je n'invente pas la langue. Mais encore faut-il que chaque fois que je dis à l'autre : « viens, entre, fais comme chez toi », que mon acte d'accueil soit comme le premier dans l'histoire, soit absolument singulier. Je dis « viens » non à une catégorie d'immigrés, de travailleurs, etc., mais à toi. Il faut donc que j'invente l'énoncé dans lequel je le dis alors que je ne peux pas parler une langue absolument nouvelle.

La responsabilité, un compromis unique

Il y a là un compromis, une transaction, entre la nécessité de s'adresser singulièrement à quelqu'un dans un langage poétique, pour un événement sans précédent, et *l'inscription* de cette poétique dans une politique, c'est-à-dire

dans des conditions d'existence, de lois, de structures d'accueil, etc.

La responsabilité dans ce cadre ne consiste ni à inventer un cri imprévisible et sans précédent, ni à répéter des règles où appliquer la loi, mais à trouver à chaque fois un compromis unique entre ces deux pôles : citoyen français, il me faut trouver un lien entre, d'une part, ce système de normes constitué par la langue, la Constitution française, les lois et les mœurs, la culture française et, d'autre part, l'accueil de l'étranger avec sa langue, sa culture, son habitus, etc. Il me faut trouver un lieu de rencontre, et la responsabilité consiste à inventer ce lieu de rencontre comme un événement unique.

Naturellement la responsabilité politique ne consiste pas à le faire une seule fois (ce qui relèverait de la grâce et non de la politique) mais à créer des situations juridiques relativement contrôlables, normées, stables pour que ces inventions soient plus faciles, que le croisement des différences trouve une chance plus favorable.

Il ne s'agit pas simplement - même s'il peut s'agir aussi - d'invention individuelle concernant la grâce d'un jour, d'un repas, mais il s'agit d'accepter la transformation, qui peut être profonde et durable, de cette langue, de cette culture, de ce style, de ces lois... avec le moins de violence possible.

La réponse aux responsabilités que vous avez à prendre, dans ce champ d'expérience, ne peut pas relever simplement de votre génie individuel; de votre don pour inventer poétiquement, devant tel enfant débile profond ou léger, une chance de lui donner le pouvoir d'écrire. Vous avez aussi des responsabilités typiques et générales qui ne passent pas par le seul face à face mais par des lieux collectifs, par des médias.

Quant au croisement des langues qui transforme à la fois l'idiome de celui qui reçoit et de celui qui arrive, il passe par des œuvres collectives. Il existe une musique et une chanson où se sont croisées les traditions et les langues arabe et française : c'est un exemple de transaction poétique entre plusieurs traditions de musique et de chanson. Leur croisement laisse des traces culturelles et non seulement individuelles.

Face à cette transformation, se pose la question de politique générale et de responsabilité sociale dans l'accueil fait à ce type d'invention. Certains ne la supportent pas et d'autres prennent la responsabilité de l'accepter et d'ajuster une *pédagogie*, un discours politique et éventuellement des lois à ce devenir. C'est là que les responsabilités sont les plus difficiles.

Un paradigme de ces difficultés en France apparaît dans la question religieuse. Les discours apparemment les plus tolérants se mesurent au principe de laïcité. L'islam est

accepté comme l'une des plus grandes religions de France, à la condition qu'il n'interrompe pas le principe de laïcité selon lequel existerait une frontière nette et rigoureusement tracée entre la vie publique et la vie privée : ce discours est aussi bien défendu à droite qu'à gauche, au nom des principes républicains. Mais que se passe-t-il lorsque l'on a affaire à une culture et à une tradition où ce principe de laïcité (avec sa distinction entre public et privé) n'est pas valide comme il l'est dans la France républicaine... ? Faut-il obliger l'arrivant à se plier à la règle de distinction entre privé et public, héritage d'une longue histoire qui ne relève aucunement d'un état de choses naturel ? Que doit faire l'hôte recevant quand le principe même de sa générosité hospitalière n'est pas partagé par l'arrivant ? ou lorsque l'arrivant exerce de la violence ? Je n'ai évidemment pas de réponse toute faite à de telles questions. Il faudrait, me semble-t-il, évaluer les conditions dans lesquelles ce conflit peut surgir, la manière la moins répressive, la moins violente et la moins réductrice de le traiter.

Lorsque les principes qui règlent la vie de l'Etat' Nation peuvent être mis en question par le discours des étrangers, les questions graves se posent. De même au niveau économique, lorsque les hôtes apparemment et prétendument les plus généreux se font les plus limitatifs (par exemple, Rocard disant que la France ne pouvait accueillir toute la misère du monde)... Quelles responsabilités prendre devant cette évaluation ? Les limites de par-

tage des richesses et du travail n'ont rien de naturel, elles supposent évaluations, engagements, décisions.

Rappelons-nous l'article, lu ce matin par Mohammed Seffahi, quant au délit d'hospitalité illégale. Nous voyons là que les « lois Debré », contre lesquelles nous sommes si nombreux à nous être élevés, étaient précédées d'une très vieille litanie de lois aussi répressives, dès 1938. Même dans la tradition dont la France prétend se réclamer, et qui se dit noblement hospitalière et exemplaire pour l'Europe, ont toujours prévalu des considérations étrangères à l'éthique, des conditions économiques et politiques. Le scandale des lois Debré est aussi ailleurs, dans la manière dont il désigne un bouc émissaire.

#### L'hôte à deux visages

Pour faire écho au souci de traductibilité de Patrick Laupin, je voudrais, à titre d'illustration, puisque nous sommes nombreux à penser à l'Algérie, rappeler un récit d'Albert Camus, L'hôte, recueilli dans *L'Exil et le royaume*. Le mot « hôte » est d'emblée intraduisible. L'édition anglaise l'a traduit par le mot *guest* - l'hôte invité -, alors qu'en français, il s'agit de l'un et de l'autre; ainsi la traduction anglaise, en optant pour le mot *guest*, manque déjà à l'hospitalité en perdant une ressource du texte de Camus. Cette perte n'affecte pas un mot seulement mais toute une dimension du récit et une lecture possible. C'est un bel exemple de la façon dont une traduction peut être un phé-

nomène d'hospitalité ou de rejet, une méconnaissance de l'hospitalité.

Dans ce texte, Camus évoque le monde de la colonisation : la lecture de ce récit rassemble une sorte de métonymie de ce que l'on appelait « l'Algérie française » ; on ne sait qui est l'hôte, le méta-hôte. En soulignant ce point, je voudrais marquer le fait que toute réflexion sur l'hospitalité se trouve très vite en face de deux étranges renversements.

Vous avez évoqué le premier, ce matin : il s'agit de la transformation, de la contamination de l'hospitalité par l'hostilité.

Et plus radicalement, ce déplacement tient au fait que la loi de l'hospitalité (au sens où Klossowski l'a mise en évidence dans *Les Lois de l'hospitalité* où figurent un homme, sa femme et l'hôte) conduit à une situation où l'hôte invitant, accueillant, devient l'invité de son invité. Il se trouve en situation d'être reçu chez lui grâce à la médiation de celui qui arrive chez lui.

La possibilité d'accueillir les étrangers n'expose pas nécessairement à une menace, un risque d'agression ou de désordre. Plus radicalement, elle constitue une chance, *donnée* à l'hôte accueillant, d'avoir accès à ce qui est son propre lieu. Je ne serais pas ce que je suis et je n'aurais pas de maison, de nation, de ville, de langue, si l'autre, l'hôte,

par sa venue, ne me les donnait. Ma langue est toujours la langue de l'autre, non seulement parce que j'en hérite mais aussi parce que l'hôte étranger me la redonne. Il est une chance d'appropriation de mon « propre ». Ainsi les places de l'invitant et de l'invité s'échangent-elles. C'est d'ailleurs ce qui est insupportable à ceux qui croient pouvoir être eux-mêmes chez eux, identiques à eux-mêmes, avant et en dehors de la venue de l'étranger.

#### Etre chez soi chez l'autre

Camus ne dit pas qui est l'hôte, tel est son génie. Daru, instituteur de village, fait une leçon sur les fleuves français. (Je me rappelle personnellement, pour avoir vécu en Algérie jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, comment on nous enseignait alors la géographie de la France, mais jamais celle de l'Algérie, comment nous devions nous exercer à dessiner les fleuves et affluents de la France...) Alors qu'il est donc dans sa classe, en train d'enseigner la géographie française, voici qu'arrivent jusqu'à lui, traversant le village, un gendarme français, au nom corse Ranucci, et un Algérien aux mains liées. Le gendarme demande à l'instituteur d'héberger le prisonnier pour qu'il soit livré le lendemain au poste de police qui se trouve à quelques kilomètres de là. Pendant une brève scène de quelques pages, l'instituteur, respectueux des lois de l'hospitalité et d'une certaine fraternité, refuse de livrer son hôte anonyme, l'Arabe. Le gendarme insiste et s'en va, laissant l'instituteur avec l'Arabe.

L'instituteur français cohabite donc avec l'Arabe, son hôte prisonnier, son otage, pendant une journée. Est-il l'hôte au sens de *guest* ou de *host* ? Le colonisateur est aussi un hôte en Algérie et l'Arabe est chez lui, c'est lui l'autochtone. « Le pays est ainsi, cruel à dire, même sans les hommes qui pourtant n'arrangeaient rien, mais Daru y était né, partout ailleurs il se sentait exilé. » Le colonisateur français est chez lui, mais chez l'autre, chez l'Arabe, et voilà ce qu'est l'hospitalité : être chez soi chez l'autre sans qu'aucune des faces soit secondaire. L'hôte est l'otage du prévenu qu'il tient en otage. Et Camus d'écrire : « Dans ce désert, personne, ni lui ni son hôte, n'était rien, et pourtant hors de ce désert, ni l'un ni l'autre, Daru le savait, n'aurait pu vivre autrement. »

Après vient une scène très dense où les seuls mots prononcés, non pas échangés mais prononcés, à destination de l'hôte, sont « salut », « viens, toi », « viens », « va », « allons », « prends » (des dattes, du pain). Daru se trouve là esseulé par la responsabilité qu'il doit prendre : va-t-il livrer cet Arabe, hôte et otage à la fois, à la police ? ou va-t-il le laisser partir ? Toute responsabilité se prend seul. Qu'il y ait des normes avant moi ou que je les invente, même si je me donne l'illusion de les appliquer, je dois toujours prendre ma responsabilité seul. Daru ne sait pas ce qu'il va faire ; il nourrit son hôte pendant quelque temps, l'accompagne en dehors de l'école et lui dit, le laissant libre de choisir entre deux lois, celle de la police et celle de l'hospitalité, fortement enracinée dans la culture noma-

de. « Regarde maintenant, dit l'instituteur, et il lui montrait la direction de l'est, voilà la route de Timgit, tu as deux heures de marche. À Timgit, est. l'administration de la police qui t'attend. » Puis il lui fait faire un quart de tour, pour lui montrer l'autre voie, la voie de la liberté, un chemin à peine dessiné, qu'il faut donc inventer. « L'Arabe regardait vers l'est, retenant toujours contre lui le paquet et l'argent, Daru lui prit le bras et lui fit faire sans douceur un quart de tour vers le sud, au pied de la hauteur où ils se trouvaient, on devinait un chemin à peine dessiné. Ça c'est la piste qui traverse les plateaux, à un jour de marche d'ici tu trouveras les pâturages et les premiers nomades, ils t'accueilleront et t'abriteront sous leur tente. »

L'instituteur a pris la responsabilité de laisser l'hôte libre de choisir. Deux solitudes : celle de l'instituteur, celle de son hôte, de son otage : double isolement. Daru, l'hôte, laisse l'Arabe, l'hôte de l'hôte, l'otage de l'otage, prendre seul sa décision au carrefour d'une histoire qui devrait rester la sienne. Il est seul à prendre la responsabilité de son chemin : se délivrer ou délivrer. Et une fois que l'Arabe aura pris sa décision, Daru sera « seul, tout seul, après avoir senti sa gorge se nouer puis découvert l'Arabe qui cheminait lentement sur la route de la police ». « Derrière lui, sur le tableau noir, entre les méandres des fleuves français, s'étalait, tracée à la craie par une main malhabile, l'inscription qu'il venait de lire "tu as livré ton frère, tu paieras". Daru regardait le ciel, le plateau et au-delà les terres invisibles qui s'étendaient jusqu'à la mer, ce vaste pays qu'il avait tant aimé : il était seul. »

Solitude terrifiante de quelqu'un qui a pris la décision de laisser son hôte choisir son chemin ; il voit que, l'hôte ayant choisi le chemin de la loi de la police, il en était devenu d'avance coupable. Telle est l'aporie de la responsabilité.

Pour répondre à Abdel Hammouche, je suis, comme lui, très sensible à cette indispensable conditionnante, à cette médiation de l'hospitalité : il ne saurait y avoir d'hospitalité qui ne soit déjà conditionnée et médiatisée par un tiers. La succession des lois sur l'immigration, avant la loi Debré, mériterait une longue analyse : elle est lourdement marquée par le déterminisme économique avec l'immigration des travailleurs exploitables, utilisables, intégrables. On feint aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas d'accroissement du nombre d'immigrants depuis des décennies, de considérer que cela constitue encore un problème, allégation qui, il est vrai, n'aurait pu être crédible en période de croissance et d'euphorie économique. À ce premier champ de déterminants économiques, s'ajoute le contexte européen avec l'adaptation aux accords de Schengen et les modifications législatives qui en découlent. Les législations existantes sont inopérantes, impraticables, construites sur de faux concepts qui ne s'ajustent pas à la réalité économique et sociale de la France. L'inadéquation des lois et la persistance des causes de crise du chômage obligent les hommes politiques à toujours faire semblant de réinventer, de substituer une loi à une autre, toujours aussi inefficace.

### Invention locale et villes-refuges

Le rapport entre la scène nationale et la scène locale tel que l'a souligné Abdel Hammouche, s'il est très important, n'est toutefois qu'un indice (même si je crois en dernière analyse qu'on ne peut pas les séparer) de ce qui se cherche aujourd'hui, dans l'expérience de l'hospitalité, de l'immigration, du rapport à l'étranger. En effet, sont en gestation des normes ne dépendant plus de l'État-Nation en tant que tel (celui-ci, dans sa configuration actuelle, ne pouvant pas régler ces problèmes). D'où l'appel à l'autonomie, à l'invention et à l'initiative au niveau local (privé, familial, municipal, d'une ville par rapport à un État, d'un État par rapport à l'Europe). Nous ressentons bien le fait que le geste d'hospitalité ne doit dépendre de personne d'autre que l'hôte. Ainsi l'idée de villes-refuges proposée par le Parlement international des écrivains renvoie à une vieille tradition biblique ou médiévale qui voulait qu'une ville, indépendamment des nations et de l'État, puisse souverainement prendre l'initiative d'accueillir qui elle voulait sans dépendre d'une législation étatique. Dans la tradition biblique, l'ordre divin permettait à une ville de servir de sanctuaire, d'asile à tout homicide involontaire poursuivi par la famille de la victime. La tradition de l'asile politique appartient à ce même esprit : on accueille chez soi la personne qui, de l'autre côté, est persécutée.

Ainsi a-t-on essayé de penser ce que pourrait être aujourd'hui une souveraineté locale qui accorderait l'hospitalité sans en référer à l'État. Ne nous faisons pas d'illu-

sions quant à la possibilité concrète et à grande échelle d'une telle autonomie locale. Mais dans l'Europe de demain, en matière d'immigration, il faudra que la législation nationale ou transnationale admette la possibilité d'initiatives souveraines, à l'échelle locale. Tout le problème, et c'est celui de tout désir d'hospitalité, est d'en trouver la traduction et la formulation juridiques.

Mais, d'un autre côté, si je ne reçois que ceux que je suis autorisé à recevoir, ce n'est plus de l'hospitalité. La responsabilité se situe à la croisée des chemins, dans cette tension entre le principe d'anarchie de l'hospitalité et le principe politique national et transnational.

## **LES DIFFICULTES D'UNE POLITIQUE DE L'ALTÉRITÉ**

Michel Wieviorka

Avant tout, merci de votre hospitalité. C'est pour moi un grand plaisir de participer à cette journée.

Pour faire écho à vos propos sur la pure hospitalité inconditionnelle, je voudrais citer une expérience : j'avais souhaité donner des cours en prison et je me sentais très bien jusqu'au jour où, au moment, d'entrer dans la salle de cours, un des gardiens me dit en me montrant un détenu : « c'est un pointeur » (un violeur). Dès lors, je savais à qui j'avais affaire et je me suis senti mal à mon aise, paralysé... bref, je n'étais plus dans le registre de l'hospitalité inconditionnelle, hors de l'histoire et hors du social. En réalité, très vite, on se trouve dans une logique de responsabilité car, sans connaissance de l'autre, il est difficile de fonctionner dans la durée.

Mon expérience de sociologue me donne à penser que souvent, dans notre société, ce n'est pas tant le poids des normes qui pose problème aux individus, mais plutôt leur absence. Lorsque, dans le passé, il était très difficile d'accéder au lycée et de faire des études, celui qui ne réussissait pas pouvait imputer la responsabilité de son échec au sys-

AUTOUR DE JACQUES DERRIDA

Manifeste pour l'hospitalité  
- aux Minguettes -

avec la participation de  
Michel Wieviorka

sous la direction de  
Mohammed Seffahi

© ÉDITIONS PAROLES D'AUBE, 1999  
Le Manoir - 38, rue Jean-Sellier  
F-69520 GRIGNY  
ISBN 2-84384-091-0 - ISSN 1275-6881

COLLECTION PAROLES D'AUBE

TABLE DES MATIERES

		<i>L'esprit du livre</i>	
		Patrick Laupin	66
<i>Ouverture autour de Jacques Derrida et la question de l'Hospitalité</i>		<i>Entre même et autre, l'amitié</i>	
Mohammed Seffahi - Colette Trépier	9	Philippe Mesnard	72
Chapitre premier : L'espace de l'Hospitalité		<i>Le visage de l'hôte</i>	
<i>Ses visages</i>		Mohammed Seffahi	88
Pascal David	19	<i>Une hospitalité à l'infini</i>	
<i>Les cadavres ne portent pas de costards</i>		Jacques Derrida	97
Marc Vittu	23	Chapitre troisième : Question de responsabilité	
<i>Rapatriés ou indigents civils en France</i>		<i>Responsabilité et hospitalité</i>	
Danièle Desamais	27	Jacques Derrida	121
<i>Le Double</i>		<i>Les difficultés d'une politique de Valtérité</i>	
Jean-Luc Kouninef	30	Michel Wieviorka	125
Chapitre deuxième : De l'Hospitalité		<i>Débat : Une hospitalité sans condition</i>	133
<i>Altérité et État-Nation</i>		<i>Accueil, éthique, droit et politique</i>	
Abdelhafid Hammouche	37	Jacques Derrida et Michel Wieviorka	143
<i>L'hospitalité prophétique et le rien</i>		<i>Appel</i>	
Abdellatif Chaouite - Achour Ouamara	48	Thierry Renard - Mohammed Seffahi	156
<i>Petites digressions sur l'hospitalité</i>		Présentation des auteurs et remerciements	
Marius Alliod	55		